



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA
Objet Pour le ferroutage des camions au Simplon
Date 10.03.2015
Numéro 5.0154

Ce postulat peut être considéré comme un prolongement des deux postulats 5.0089 et 5.0127 et des réponses correspondantes données par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat rappelle que le postulat 11.3177 «Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard. Comment gérer le trafic supplémentaire de camions au Simplon?» déposé au parlement fédéral a lui aussi fait l'objet d'une réponse. La Confédération est d'avis que les conclusions formulées par ses services compétents dans cette réponse continuent à être valables en 2015.

La Confédération part du principe que la mise en place d'une autoroute ferroviaire pour les camions sur l'axe du Simplon entre l'Italie et le Valais en tablant sur 85'000 camions par année ne se justifie pas. Une autoroute ferroviaire pour les camions entre St-Triphon et Domodossola II (Italie) ne serait absolument pas viable d'un point de vue économique pour les collectivités publiques, aussi bien du côté suisse que du côté italien.

Comme d'autres infrastructures qui traversent les Alpes suisses, la route du Simplon fait partie des axes de transit principaux au niveau international et est incluse dans le réseau suisse des routes nationales et principales. L'intégration d'un axe de transit alpin dans le réseau de routes européen ainsi que la mise à disposition de moyens financiers pour l'amélioration, l'adaptation et le développement de telles infrastructures relève de la compétence de la Confédération, plus particulièrement du DETEC et de ses offices principalement concernés, à savoir l'OFROU et l'OFT.

La cheffe du DETEC, la conseillère fédérale Doris Leuthard, est régulièrement rendue attentive par tous les cantons alpins à la problématique du trafic de poids lourds et des risques qui en résultent en matière de transport de marchandises dangereuses à travers les Alpes suisses.

Il est proposé de rejeter le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau des équivalents plein temps (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Sion, le 13 octobre 2015